



CATALOGUE DES DISPOSITIFS D'ACCÈS À L'EAU POUR TOU.TE.S

2025

TABLE DES MATIÈRES

Introduction.....	4
0. Le diagnostic territorial d'accès à l'eau.....	8
Mesure préalable à toutes les autres pour connaître les enjeux d'accès à l'eau sur son territoire	🔍 4 exemples de diagnostics + 1 méthodologie
1. L'eau dans l'espace public.....	14
Solutions d'accès à l'eau dans l'espace public, présentation et analyse de plusieurs modèles	🔍 7 exemples de fontaines
2. Les raccordements temporaires.....	18
Modalités techniques de raccordement, de distribution et de comptage pour les habitats précaires	🔍 4 étapes détaillées
3. Les outils d'information et d'orientation.....	22
Référencement et communication sur les solutions d'accès à l'eau	🔍 6 exemples d'outils
4. Les mesures économiques.....	26
Leviers financiers pour l'accès à l'eau pour tou.te.s	🔍 7 exemples de mesures
5. Les initiatives organisationnelles et politiques.....	32
Initiatives locales au niveau des collectivités pour l'accès à l'eau pour tou.te.s	🔍 5 exemples d'initiatives
6. Les solutions d'urgence.....	38
Des éléments pédagogiques pour mieux comprendre ce type de besoin et les solutions associées	🔍 7 exemples techniques



PRÉSENTATION DU DOCUMENT



Un catalogue des principales solutions d'accès à l'eau mises en oeuvre par les collectivités, les opérateurs d'eau et les associations pour l'accès à l'eau pour tou.te.s **en France métropolitaine et dans les Départements et Régions d'Outre-Mer** (Guadeloupe, Guyane, La Réunion, Martinique, Mayotte).

A l'attention de tout acteur et actrice de l'eau qui souhaiterait :

- Appréhender plus en détails les conditions d'accès à l'eau sur son territoire
- Développer des mesures d'accès à l'eau pour tou.te.s
- Découvrir les solutions existantes et les moyens associés
- Profiter de retours d'expérience

CONTENU EVOLUTIF ET PARTICIPATIF

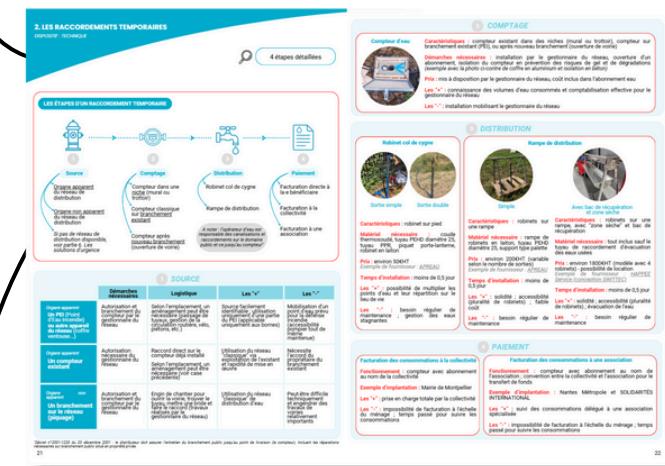
Ce catalogue présente un panorama des dispositifs d'accès à l'eau en France. Il s'inscrit dans une démarche collaborative et ouverte. Les données présentées sont issues de **45 entretiens** réalisés auprès d'une variété d'acteurs et actrices de l'eau en France métropolitaine et d'Outre-Mer entre octobre 2024 et septembre 2025. Certaines informations peuvent être partielles ou sujettes à évolution. Les idées et les opinions présentées dans ce document n'engagent que SOLIDARITÉS INTERNATIONAL.

Dans une démarche d'amélioration continue des connaissances, n'hésitez pas à nous faire part de vos remarques : coordinateur@solidarites-france.org

FORMAT DU DOCUMENT

Un format concentré par thématique avec des exemples concrets

Deux doubles
pages par
thématique



La présentation synthétique d'exemples de mesures d'accès à l'eau mises en place par divers acteurs et actrices de l'eau en France

Une présentation générale de la thématique et des enjeux associés

Un encart "critères qualité"

Des analyses des solutions présentées

Des liens vers des documents et/ou contacts pour approfondir la thématique

ENJEUX DE L'ACCÈS À L'EAU POUR TOU.TE.S EN FRANCE

En France métropolitaine¹, 4,2 millions de personnes sont mal logées dont plus d'1 million privées de logement personnel (sans abris, en habitations de fortune type bidonvilles, campements etc.) et 1,8 million dans des conditions de logement très difficiles de privation de confort¹. Ces situations de non ou de mal-logement ont pour conséquence des difficultés d'accès à l'eau pour l'ensemble des usages (boisson, hygiène corporel, linge etc.). De plus, plus d'1,2 million de personnes sont en situation d'impayés de loyers ou de charges, notamment de factures d'eau².

Au niveau des DROM, la situation de l'accès à l'eau est critique. A Mayotte, par exemple, 31% de la population n'est pas raccordée à l'eau potable, tandis qu'en Guadeloupe, 25% de la population est soumise à des tours d'eau³.

Garantir un accès à l'eau pour tou.te.s reste donc un enjeu majeur pour l'Etat et les collectivités françaises.

EVOLUTION DU DROIT À L'EAU EN FRANCE

2006	2013	2019	2020	2022
 Loi sur l'eau et les milieux aquatiques (LEMA) Droit d'accès à l'eau potable dans des conditions économiquement acceptables pour tou.te.s	 Loi Brottes Interdiction de couper l'eau aux personnes abonnées, en résidence principale, en situation d'impayé	 Loi Engagement et Proximité (E&P) Autorise les services publics d'eau et d'assainissement à mettre en œuvre des mesures sociales pour rendre effectif le droit d'accéder à l'eau potable et à l'assainissement	 Directive (UE) 2020/2184 relative à la qualité des eaux destinées à la consommation humaine Garantir ou préserver l'accès à l'eau pour tou.te.s, en particulier pour les groupes vulnérables ou marginalisés	 Ordonnance n°2022-1611 ¹ du 22 décembre 2022 et du décret n°2022-1721 ² du 29 décembre 2022 Transposition en droit français de l'article 16 de la Directive 2020/2184

¹Données issues du *Rapport 2024 de l'état du mal-logement en France* de la Fondation pour le Logement des Défavorisés.

²Comprend les logements remplissant au moins un de ces critères : pas d'eau courante, douche, WC intérieurs, coin cuisine, ou moyen de chauffage ou façade très dégradée.

³Données du *Plan Eau DOM*. Les tours d'eau correspondent à un dispositif de restriction de la distribution d'eau potable mis en place lorsque les ressources en eau sont insuffisantes pour alimenter l'ensemble de la population en continu. Le territoire est découpé en secteurs, et chaque secteur a des plages horaires spécifiques pendant lesquelles l'eau est coupée.

CHAPITRES À LIRE EN FONCTION DES ENJEUX DE SON TERRITOIRE

POUR AVOIR UNE VISION GLOBALE

[Consulter la partie suivante :](#)

0. Le diagnostic territorial d'accès à l'eau

POUR LES PERSONNES NON RACCORDEES AU RÉSEAU PUBLIC DE DISTRIBUTION D'EAU POTABLE

EN HABITAT FORMEL

Logement dépendant d'une source privée (puits, forage)

EN HABITAT PRÉCAIRE

Bidonvilles, squats non raccordés, cabanes, campements, habitats de fortune, habitats légers...

SANS HABITAT

Personnes en situation de rue, non-fixes

[Consulter les parties suivantes :](#)

1. L'eau dans l'espace public
2. Les raccordements temporaires
3. Les outils d'information et d'orientation
4. Les mesures économiques
5. Les initiatives organisationnelles et politiques
6. Les solutions d'urgence

POUR LES PERSONNES RACCORDEES AU RÉSEAU PUBLIC DE DISTRIBUTION D'EAU POTABLE

EN HABITAT DÉGRADÉ

Copropriétés dégradées, marchands de sommeil, squats raccordés, certains logements collectifs et/ou sociaux...

EN PRÉCARITÉ ÉCONOMIQUE

Personnes ayant des difficultés à payer leurs charges dont facture d'eau (compteurs collectifs et individuels), personnes en impayés des factures d'eau

[Consulter les parties suivantes :](#)

5. Les initiatives organisationnelles et politiques

0. LE DIAGNOSTIC TERRITORIAL D'ACCÈS À L'EAU

DISPOSITIF : RÉGLEMENTAIRE

0. LE DIAGNOSTIC TERRITORIAL D'ACCÈS À L'EAU

DISPOSITIF : RÉGLEMENTAIRE

DESCRIPTION

La réalisation du Diagnostic Territorial d'Accès à l'Eau (DTAE) pour tou.te.s est une **obligation réglementaire** pour les collectivités ayant la compétence eau potable (commune ou EPCI). Elle est encadrée par l'[ordonnance n°2022-1611¹](#) du 22 décembre et du [décret n°2022-1721²](#) du 29 décembre 2022.

Il s'agit d'une étude en deux étapes :

Etape 1 : l'état des lieux

- Dénombrer et localiser les personnes n'ayant pas un accès suffisant à l'eau, identifier les modalités d'accès à l'eau, des usages et des pratiques actuelles et analyser les causes et les conséquences des insuffisances d'accès à l'eau constatées.

Etape 2 : les recommandations

- Formuler des recommandations d'actions ou de solutions destinées à améliorer les conditions d'accès à l'eau

Plus d'informations sur cette obligation réglementaire via l'[article de décryptage de la Coalition Eau](#)



Critères qualité

Un diagnostic correctement réalisé doit s'attacher à **couvrir l'ensemble des publics susceptibles d'avoir des difficultés d'accès à l'eau**, doit inclure des **phases de terrain** (enquêtes auprès des usager·ères, observations) et des **entretiens avec les acteurs et actrices locaux** (associations notamment).

[Exemples de Cahier des Clauses Techniques Particulières \(CCTP\) utilisés dans le cadre d'appels d'offres pour la réalisation du DTAE](#)

0. LE DIAGNOSTIC TERRITORIAL D'ACCÈS À L'EAU

DISPOSITIF : RÉGLEMENTAIRE



4 exemples de Diagnostics
+ 1 méthodologie

Exemple de diagnostic



Nantes Métropole

677 879 habitant.e.s
24 communes
498 km²

DTAE réalisé de juin
2024 à avril 2025

Modalités de réalisation : via un appel d'offres (marché public), remporté par le Bureau d'études de SOLIDARITÉS INTERNATIONAL en partenariat avec le bureau d'études Citéxia

Moyens techniques : collecte de données via analyse documentaire, entretiens qualitatifs (+ de 80 réalisés) et quantitatifs auprès des publics cibles et partenaires (associatifs, institutionnels...), analyse des données et cartographies

Moyens logistiques : enquêtes terrain (3 semaines), 1 réunion de lancement, 4 réunions de réstitutions

Moyens humains : 1 référente Diagnostic au sein de la Direction du Cycle de l'Eau de Nantes Métropole et le Bureau d'études de SOLIDARITÉS INTERNATIONAL (chargés d'étude EHA et mobilisation communautaire, juriste, graphiste et cartographe) et de Citéxia

Les "+" : équipe spécialisée, dédiée à l'étude et externe à l'organisation mandataire (regard neuf) ; temps important pour la partie terrain (enquêtes, observations) ; nombreux entretiens qualitatifs notamment avec les associations locales ; délibération au conseil métropolitain à l'issue de l'étude

Les "-" : coût de l'étude ; enjeu de gouvernance au sein de la Métropole une fois l'étude rendue

Contact : Elise Baboulène, Chargée de mission animation politique publique de l'eau / Direction du Cycle de l'Eau (DCE) / Nantes Métropole - elise.baboulene@nantesmetropole.fr

Exemple de diagnostic



Bordeaux Métropole

831 534 habitant.e.s
28 communes
578 km²

DTAE réalisé de
septembre à
décembre 2024

Modalités de réalisation : en interne via le recrutement d'une personne dédiée à la mission pour 4 mois

Moyens techniques : organisation des entretiens (+50 acteurs consultés) ; collecte et analyse des données

Moyens logistiques : 2 réunions COPIL (une début et une à la fin) réunissant plusieurs élus, des directions de la Métropole, la Régie des Eaux et le GIP Médiation

Moyens humains : 1 chargée de diagnostic territorial (régie), 1 chargée de relations institutionnelles (régie), et 1 chargé de mission eau (Métropole)

Les "+" : étude en interne facilitant le pilotage et le lien avec la collectivité et les acteurs locaux ainsi que l'appropriation du Diagnostic par les services ; fort portage politique et au niveau des services ; lancement plus flexible que via un appel d'offres (aussi car le processus de recrutement a été rapide) ; recrutement d'un profil davantage social que technique ; prise en compte des questions d'assainissement (quand cela était possible)

Les "-" : ressources limitées (temps et moyens) pour approfondir l'ensemble des sujets, récupérer les informations et inclure des enquêtes terrain ; format d'auto-évaluation (étude en interne) pouvant limiter l'objectivité de l'analyse

Contact : Marianne Périquo-Macé, Chargée des relations institutionnelles / Direction Générale / Régie de l'Eau Bordeaux Métropole - marianne.periquoimace@leaubm.fr

Exemple de diagnostic



Grand Reims

298 000 habitant.e.s
143 communes
1 346 km²

DTAE réalisé de
septembre à
décembre 2024

Modalités de réalisation : en interne, 9 mois, pas de budget spécifique dédié

Moyens techniques : étude réalisée sur la base du guide méthodologique de la Coalition Eau ; échanges entre la Collectivité et l'ONG SOLIDARITÉS INTERNATIONAL ; groupe de travail ASTEE ; échange avec d'autres collectivités ; travail SIG pour les habitats isolés ; questionnaire adressé au 115

Moyens logistiques : partie terrain pour le recensement des fontaines et visite des habitats identifiés comme isolés ; rencontres avec les acteurs sociaux locaux

Moyens humains : 1 chargée d'études + 2 agents gestion patrimoniale terrain pour le recensement des bornes fontaines et visites terrain

Les "+" : réalisation en interne qui facilite la connaissance du territoire et le portage de l'étude ; inclusion des questions d'assainissement

Les "-" : ressources limitées (temps et moyens) ; format d'auto-évaluation (étude en interne) pouvant limiter l'objectivité de l'analyse

Contact : Mathilde Orquevaux, Responsable Service Etudes et Prospective sur le Patrimoine – Responsable Gestion des Eaux Pluviales Urbaines / Direction de l'eau et de l'assainissement - mathilde.orquevaux@grandreims.fr

Exemple de diagnostic



Métropole de Lyon

1 433 613 habitant.e.s
58 communes
533 km²

DTAE réalisé d'avril à
septembre 2025

Modalités de réalisation : en interne avec appui méthodologique du Bureau d'études de SOLIDARITÉS INTERNATIONAL, du laboratoire d'innovation sociale du 107 et du bureau d'études Citéxia

Moyens techniques : étude participative organisée par groupes de travail thématiques (eau dans la ville, habitat informel et grande vulnérabilité, habitat dégradé, vulnérabilité financière, habitat isolé et habitat léger) regroupant à plusieurs reprises une variété d'acteurs et d'actrices

Moyens humains : porté par la Régie via le service Eau pour tous, en collaboration avec la Métropole, le laboratoire d'innovation sociale du 107, le bureau d'études de SOLIDARITÉS INTERNATIONAL et le bureau d'études Citéxia

Les "+" : format participatif et collaboratif en lien direct avec les acteurs et actrices locaux ; capitalisation sur les nombreux projets déjà initiés ; fort portage politique

Les "-" : temps limité (quelques mois)

Contact : Anne-Laure Garcin, responsable Eau pour Tous / Eau du Grand Lyon - anne-laure.garcin@eaudugrandlyon.com

Exemple de méthodologie



Syndicat des Eaux
et de l'Assainissement
Alsace-Moselle

850 000 habitants
500 communes
membres sur 3
départements

Création d'un outil
méthodologique
pour le DTAE
en octobre 2024

Modalités de réalisation : conception d'une méthodologie applicable aux communes du SDEA

Moyens techniques : Excel transmis aux communes du SDEA pour le recensement des populations et des équipements ; analyse des données via modélisation cartographique

Moyens humains : 1 cheffe de projet

Les "+" : méthode standardisée, applicable à un territoire étendu et rural

Les "-" : peu de place aux données qualitatives et enquêtes terrain ; n'inclus pas la phase de recommandations

Contact : Franck Perru, Responsable de projet / Syndicat des Eaux et de l'Assainissement Alsace-Moselle - franck.perru@sdea.fr

¹Lien vers l'Ordonnance : <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000046780481>

²Lien vers le Décret : <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000046837783>

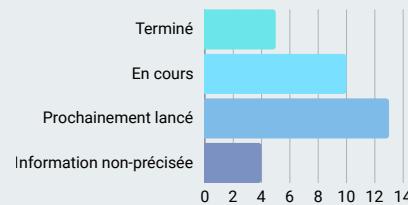
0. LE DIAGNOSTIC TERRITORIAL D'ACCÈS À L'EAU

DISPOSITIF : RÉGLEMENTAIRE

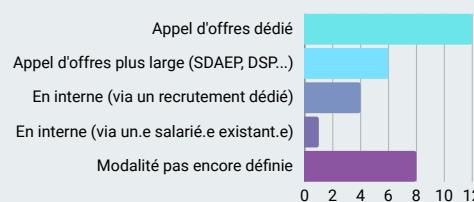
VUE D'ENSEMBLE : LES DIAGNOSTICS TERRITORIAUX D'ACCÈS À L'EAU EN FRANCE

Analyse comparative réalisée sur un échantillon de 32 EPCI, données d'octobre 2025.

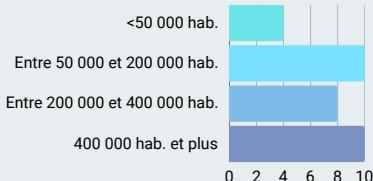
Etat d'avancement



Modalités de réalisation



Tailles des territoires étudiés



La médiane est à **11 mois** d'étude.

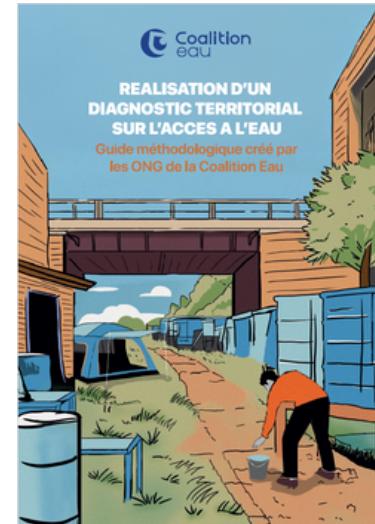
Montant



Le budget moyen pour réaliser les études (8 dont nous connaissons les montants) est de **64 000€HT** (hors coût des mesures à mettre en place).

A titre indicatif, la médiane du coût de l'étude est de 16 475€HT par tranche de 100 000 habitant.e.s.

POUR ALLER PLUS LOIN



Guide méthodologique pour la réalisation d'un diagnostic territorial sur l'accès à l'eau

Ce guide a été créé par les ONG de la Coalition Eau, le collectif des ONG françaises engagées pour les droits humains à l'eau potable et à l'assainissement et pour l'eau bien commun.

Il propose des pistes méthodologiques pour réaliser un Diagnostic Territorial d'Accès à l'Eau en 3 étapes :

- Phase 1 : préparer, planifier et mobiliser
- Phase 2 : enquêter et collecter
- Phase 3 : évaluer et programmer des mesures



Livrrets d'aide à la réalisation du diagnostic territorial d'accès à l'eau

L'ASTEE et la FNCCR ont pilotés la création de 2 livrets à caractère opérationnel, en vue d'aider les services impliqués dans l'amélioration et la préservation de l'accès à l'eau, à définir une méthodologie, au moyen de recommandations pratiques et des retours d'expérience de leurs pairs.

1. L'EAU DANS L'ESPACE PUBLIC

DISPOSITIF : TECHNIQUE

1. L'EAU DANS L'ESPACE PUBLIC

DISPOSITIF : TECHNIQUE

DESCRIPTION

Les bornes fontaines offrent un **accès gratuit**¹ à l'eau dans l'**espace public**, pour les riverain.e.s, sportif.ve.s, touristes, personnes en situation de précarité etc.

*A noter : Depuis le 1er janvier 2022, conformément à la **loi AGEC**² (n°2020-105 du 10 février 2020) et à son décret d'application n°2020-1724, les établissements recevant du public (ERP) de plus de 300 personnes ont l'obligation de mettre à disposition au moins une fontaine d'eau potable, accessible gratuitement et clairement signalée. Cette disposition vise à favoriser l'accès à l'eau du robinet dans les lieux de passage pour limiter le recours aux contenants à usage unique, en particulier les bouteilles jetables.*

¹ Sauf pour les bornes fontaines monétaires (BFM)

² AGEC : Anti-Gaspillage pour une Économie Circulaire



Critères qualité

Pour garantir un accès à l'eau pour tou.te.s, il convient de privilégier des modèles de bornes fontaines :

- **Physiquement accessibles à toutes et tous**, notamment aux personnes à mobilité réduite, aux enfants et aux animaux
- Permettant le **remplissage de contenant** (gourde, bidon)
- **Résistants au gel**, pour un fonctionnement toute l'année

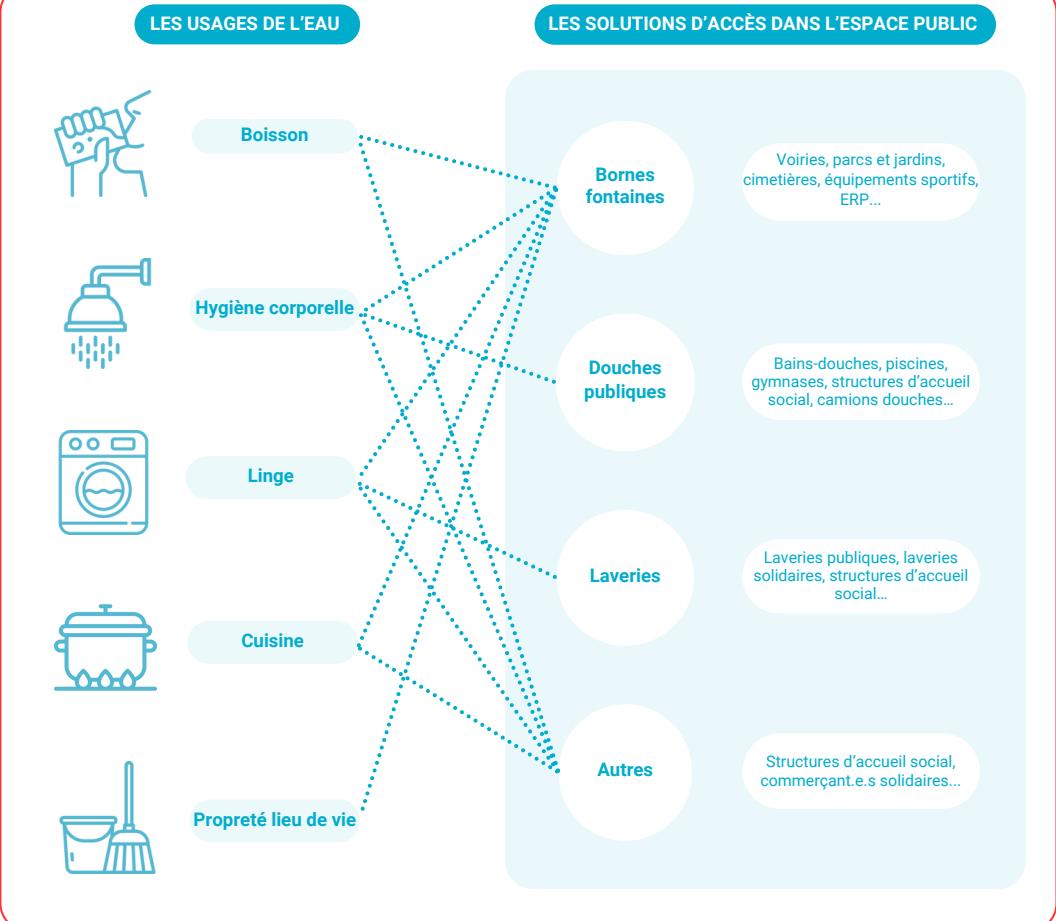
Quant à la localisation des bornes fontaines, plusieurs critères sont à penser pour un **maillage territorial inclusif**, à savoir :

- Une **quantité suffisante** (référence de la Coalition Eau d'un point d'eau pour 2 500 personnes)
- Une **implantation dans des lieux fréquentés et stratégiques** :
 - Ilots de chaleur urbain (ICU)
 - Axes de mobilité
 - Points d'intérêts/touristiques
 - Parcs et jardins
 - Quartiers Prioritaires de la Politique de la Ville (QPV)
 - Proche d'habitats informels et précaires
 - Proche d'accueils de jour, de centres sociaux, de bains-douches etc.
- Une **accessibilité temporelle** du lieu (horaires), **économique** (gratuité), **administrative** (sans conditions particulières) etc.

1. L'EAU DANS L'ESPACE PUBLIC

DISPOSITIF : TECHNIQUE

7 exemples de fontaines



Fonctionnalités et praticité	Accessibilité	Prix	Analyse
Version Diagnostic Territorial d'Accès à l'Eau pour tou.te.s [ordonnance n°2022-161, décret n°2022-1721]			
<ul style="list-style-type: none"> ✓ Robinet(s) ✓ Rince-bouche ✓ Brumisateur ✓ Puisage gourde ✓ Puisage jerrican ✗ Zone sèche¹ <p><i>Saisonnier</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Résistance au gel 	 <ul style="list-style-type: none"> ✓ PMR ✗ Personnes malvoyantes ✓ Enfants ✗ Chiens 	Environ 8 000€ HT	<p>Prix élevé</p> <p>Permet le puisage pour ramener sur les lieux de vie</p> <p>Résistante au gel</p> <p>Manque d'une zone sèche</p>
<ul style="list-style-type: none"> ✓ Robinet(s) ✓ Rince-bouche ✓ Brumisateur ✓ Puisage gourde ✗ Puisage jerrican ✓ Zone sèche¹ <p><i>Saisonnier</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Résistance au gel 	 <ul style="list-style-type: none"> ✓ PMR ✗ Personnes malvoyantes ✓ Enfants ✓ Chiens 	Environ 8 000€ HT	<p>Prix élevé</p> <p>Incompatible au puisage de jerrican</p> <p>Résistante au gel</p> <p>Nombreuses fonctionnalités</p>
<ul style="list-style-type: none"> ✓ Robinet(s) ✓ Rince-bouche ✓ Brumisateur ✓ Puisage gourde ✓ Puisage jerrican ✓ Zone sèche¹ <p><i>Saisonnier</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Résistance au gel 	 <ul style="list-style-type: none"> ✓ PMR ✗ Personnes malvoyantes ✓ Enfants ✗ Chiens 	Environ 4 000€ HT	<p>Prix relativement accessible</p> <p>Résistante au gel (jusqu'à -4°C)</p> <p>Pas d'électronique</p> <p>Puisage de jerrican peu pratique</p>
<ul style="list-style-type: none"> ✓ Robinet(s) ✗ Rince-bouche ✗ Brumisateur ✓ Puisage gourde ✓ Puisage jerrican ✓ Zone sèche¹ <p><i>Saisonnier</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Résistance au gel 	 <ul style="list-style-type: none"> ✓ PMR ✗ Personnes malvoyantes ✓ Enfants ✗ Chiens 	Environ 3 000€ HT	<p>Prix accessible</p> <p>Résistante</p> <p>Pas d'électronique</p> <p>Faible débit pour le remplissage de contenants</p>
<ul style="list-style-type: none"> ✓ Robinet(s) ✗ Rince-bouche ✗ Brumisateur ✓ Puisage gourde ✓ Puisage jerrican ✗ Zone sèche¹ <p><i>Saisonnier</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Résistance au gel 	 <ul style="list-style-type: none"> ✓ PMR ✗ Personnes malvoyantes ✓ Enfants ✗ Chiens 	3200€ HT (non incongelable) 4226€ HT (incongelable)	<p>Prix accessible</p> <p>Jet d'eau à débit fort dirigé vers le sol, pouvant créer des pertes et enjeu de stagnation de l'eau (besoins de maintenance)</p> <p>Pas d'électronique</p>
<ul style="list-style-type: none"> ✓ Robinet(s) ✗ Rince-bouche ✗ Brumisateur ✓ Puisage gourde ✓ Puisage jerrican ✗ Zone sèche¹ <p><i>Saisonnier</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Résistance au gel 	 <ul style="list-style-type: none"> ✓ PMR ✗ Personnes malvoyantes ✓ Enfants ✗ Chiens 	Environ 2 000€ HT	<p>Prix très accessible</p> <p>Ne résiste pas au gel</p> <p>Jet d'eau à débit fort dirigé vers le sol, pouvant créer des pertes et enjeu de stagnation de l'eau (besoins de maintenance)</p> <p>Pas d'électronique</p>
<ul style="list-style-type: none"> ✓ Robinet(s) ✗ Rince-bouche ✗ Brumisateur ✓ Puisage gourde ✓ Puisage jerrican ✓ Zone sèche¹ <p><i>Saisonnier</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Résistance au gel 	 <ul style="list-style-type: none"> ✓ PMR ✗ Personnes malvoyantes ✓ Enfants ✗ Chiens 	Environ 14 000€ HT	<p>Cette alternative payante n'est pas conforme avec l'accès à l'eau pour tou.te.s car pose une barrière économique</p> <p>Prix d'investissement très élevé</p> <p>Forts besoins de maintenance (batteries, électronique), faible disponibilité des pièces de rechange</p> <p>Difficultés liées aux cartes de prépaiement (ex : un seul point de vente à Mayotte)</p>

¹La zone sèche pour une borne fontaine correspond à une surface plane, hors d'atteinte de l'eau fournie et qui peut servir pour poser ses accessoires liés notamment aux pratiques d'hygiène (savon, brosse à dent, dentifrice...).

2. LES RACCORDEMENTS TEMPORAIRES

DISPOSITIF : TECHNIQUE

2. LES RACCORDEMENTS TEMPORAIRES

DISPOSITIF : TECHNIQUE

DESCRIPTION

Les raccordements temporaires désignent des solutions d'accès à l'eau destinées aux **personnes non raccordées au réseau public de distribution** et pour lesquelles un raccordement permanent au réseau n'est pas possible ou adapté.

Le terme "temporaire" souligne le caractère **non enterré** de ces dispositifs, qui sont **facilement installables, modulables et démontables**.

Il peut s'agir de personnes vivant dans des **habitats informels** (squats, bidonvilles, campements, occupation sans droit ni titre), ou encore de personnes en **habitat isolé du réseau de distribution** et dépendantes d'un puits ou forage individuel.



Critères qualité

Il est essentiel de dimensionner ces dispositifs en fonction :

- des **dynamiques locales** au sein des lieux de vie (in situ) et à proximité
- des caractéristiques du site d'implantation (accessibilité, barrières physiques etc.) pour la **localisation** et le **nombre de robinets**
- de l'évolution des besoins (par exemple changement démographique)

Aussi, il est important de prévoir un **suivi régulier** pour garantir la **conformité sanitaire** de l'eau, prévenir les fuites et s'assurer de l'accès effectif pour tou.te.s au dispositif mis en place.

A noter, des mesures particulières devront être prises pendant les périodes estivales (canicule) et hivernales (gel).

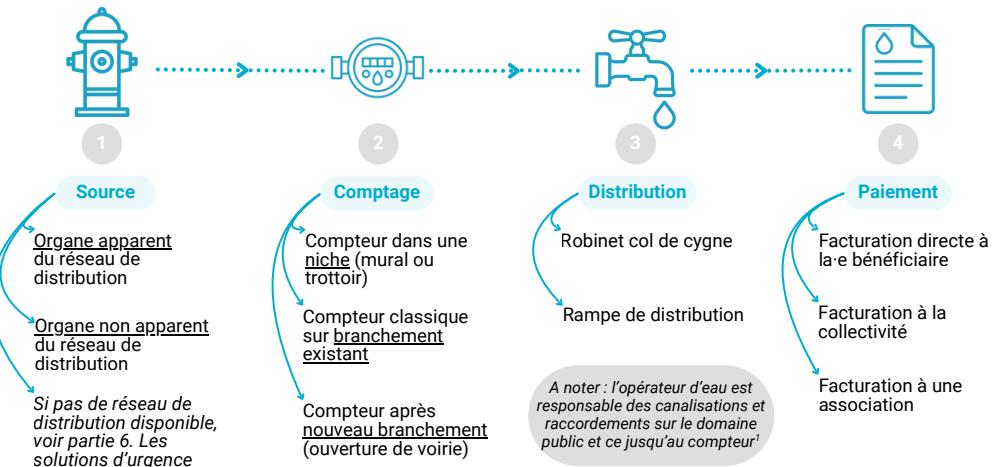
2. LES RACCORDEMENTS TEMPORAIRES

DISPOSITIF : TECHNIQUE



4 étapes détaillées

LES ÉTAPES D'UN RACCORDEMENT TEMPORAIRE



1 SOURCE

	Démarches nécessaires	Logistique	Les "+"	Les "-"
Organe apparent Un PEI (Point d'Eau Incendie) ou autre appareil du réseau (coffre ventouse...)	Autorisation et branchement du compteur par le gestionnaire du réseau	Selon l'emplacement, un aménagement peut être nécessaire (passage de tuyaux, gestion de la circulation routière, vélo, piétons, etc.)	Source facilement identifiable ; utilisation uniquement d'une partie du PEI (applicable uniquement aux bornes)	Mobilisation d'un point d'eau prévu pour la défense incendie (accessibilité pompier tout de même maintenue)
Organe apparent Un compteur existant	Autorisation nécessaire du gestionnaire du réseau	Raccord direct sur le compteur déjà installé Selon l'emplacement, un aménagement peut être nécessaire (voir case précédente)	Utilisation du réseau "classique" via exploitation de l'existant et rapidité de mise en œuvre	Nécessite l'accord du propriétaire du branchement existant
Organe non apparent Un branchement sur le réseau (piqueage)	Autorisation et branchement du compteur par le gestionnaire du réseau	Engin de chantier pour ouvrir la voirie, trouver le tuyau, mettre une bride et faire le raccord (travaux réalisés par le gestionnaire du réseau)	Utilisation du réseau "classique" de distribution d'eau	Peut-être difficile techniquement et engendrer des travaux de voiries relativement importants

2 COMPTAGE



Caractéristiques : compteur existant dans des niches (mural ou trottoir), compteur sur branchement existant (PEI), ou après nouveau branchement (ouverture de voirie)

Démarches nécessaires : installation par le gestionnaire du réseau, ouverture d'un abonnement, isolation du compteur en prévention des risques de gel et de dégradations (exemple avec la photo ci-contre de coffre en aluminium et isolation en béton)

Prix : mis à disposition par le gestionnaire du réseau, coût inclus dans l'abonnement eau

Les "+" : connaissance des volumes d'eau consommés et comptabilisation effective pour le gestionnaire du réseau

Les "-" : installation mobilisant le gestionnaire du réseau

3 DISTRIBUTION



Robinet col de cygne



Caractéristiques : robinet sur pied

Matériel nécessaire : coude thermosoudé, tuyau PEHD diamètre 25, tuyau PPR, piquet porte-lanterne, robinet en laiton

Prix : environ 50€HT
Exemple de fournisseur : [APREAU](#)

Temps d'installation : moins de 0,5 jour

Les "+" : possibilité de multiplier les points d'eau et leur répartition sur le lieu de vie

Les "-" : besoin régulier de maintenance ; gestion des eaux stagnantes

Rampe de distribution



Simple



Avec bac de récupération et zone sèche

Caractéristiques : robinets sur une rampe

Matériel nécessaire : rampe de robinets en laiton, tuyau PEHD diamètre 25, support type palette

Prix : environ 200€HT (variable selon le nombre de sorties)
Exemple de fournisseur : [APREAU](#)

Temps d'installation : moins de 0,5 jour

Les "+" : solidité ; accessibilité (plurité de robinets) ; faible coût

Les "-" : besoin régulier de maintenance

Caractéristiques : robinets sur une rampe, avec "zone sèche" et bac de récupération

Matériel nécessaire : tout inclus sauf le tuyau de raccordement d'évacuation des eaux usées

Prix : environ 1800€HT (modèle avec 4 robinets) - possibilité de location
Exemple de fournisseur : [HAPPEE Service \(conception SWITTEC\)](#)

Temps d'installation : moins de 0,5 jour

Les "+" : solidité ; accessibilité (plurité de robinets) ; évacuation de l'eau

Les "-" : besoin régulier de maintenance

4 PAIEMENT

Facturation des consommations à la collectivité

Fonctionnement : compteur avec abonnement au nom de la collectivité

Exemple d'implantation : Mairie de Montpellier

Les "+" : prise en charge totale par la collectivité

Les "-" : impossibilité de facturation à l'échelle du ménage ; temps passé pour suivre les consommations

Facturation des consommations à une association

Fonctionnement : compteur avec abonnement au nom de l'association ; convention entre la collectivité et l'association pour le transfert de fonds

Exemple d'implantation : Nantes Métropole et SOLIDARITÉS INTERNATIONAL

Les "+" : suivi des consommations délégué à une association spécialisée

Les "-" : impossibilité de facturation à l'échelle du ménage ; temps passé pour suivre les consommations

¹Décret n°2001-1220 du 20 décembre 2001 : le distributeur doit assurer l'entretien du branchement public jusqu'au point de livraison (le compteur), incluant les réparations nécessaires sur branchement public situé en propriété privée.

3. LES OUTILS D'INFORMATION ET D'ORIENTATION

DISPOSITIF : COMMUNICATION

3. LES OUTILS D'INFORMATION ET D'ORIENTATION

DISPOSITIF : COMMUNICATION

DESCRIPTION

Les outils d'information et d'orientation regroupent les dispositifs dédiés au **recensement**, à la **localisation** et à la **signalisation** des points d'eau accessibles au public. Ils facilitent l'exercice du droit à l'eau en permettant aux usager.e.s d'identifier et d'utiliser ces installations de manière autonome.

La mise à disposition d'une **information claire, accessible et actualisée** constitue ainsi un élément clé pour assurer l'accès à l'eau pour tou.te.s.

*A noter : Le droit à l'eau, reconnu par l'ONU comme un droit humain fondamental¹, s'appuie notamment sur le **droit à l'information**. Celui-ci permet aux usager.e.s d'être pleinement informé.e.s sur la qualité de l'eau, les tarifs et la gestion des services². Ce droit s'appuie également sur des principes fondamentaux tels que **l'équité, la non-discrimination, la participation des usager.e.s aux décisions, la redevabilité et la transparence des gestionnaires** ainsi que **la durabilité**³.*

¹ Assemblée générale des Nations Unies, résolution 64/292, « Le droit humain à l'eau et à l'assainissement », 2010.

² Rapport du Rapporteur spécial des Nations Unies sur le droit à l'eau et à l'assainissement, présenté au Conseil des droits de l'homme (A/HRC/29/54), 2015.

³ Rapport du Rapporteur spécial des Nations Unies sur le droit à l'eau et à l'assainissement présenté au Conseil des droits de l'homme (A/HRC/15/31), 2010. Observation générale no 15 du Comité des droits économiques, sociaux et culturels des Nations Unies (CESCR), 2002.



Critères qualité

Pour garantir un accès à l'eau pour tou.te.s, il convient de **multiplier** et de **diversifier** les supports de communication afin de toucher le plus de personnes.

La diversification doit inclure des formats **en ligne, en papier et en physique** dans l'espace public incluant des indications visuelles (type pictogramme), en plusieurs langues et tactiles (braille).

3. LES OUTILS D'INFORMATION ET D'ORIENTATION

DISPOSITIF : COMMUNICATION



6 exemples d'outils

CARTE EN LIGNE

CARTE : "OÙ BOIRE DE L'EAU À PARIS ?"

Description : carte interactive en ligne des points d'eau potable de la ville de Paris

Porteur du dispositif : Eau de Paris

Périmètre : 1200 fontaines dans les rues, parcs, jardins et cimetières parisiens + référencement des 1100 commerces du réseau « Ici, je choisis l'eau de Paris »

Les "+": mise à jour régulière de la donnée, notamment en cas de dysfonctionnement ; de nombreuses informations disponibles (type de fontaine, option brumisateur, option eau pétillante et commerces partenaires, qualité de l'eau via redirection vers les résultats du dernier contrôle sanitaire ARS) ; possibilité de déclarer une anomalie en cliquant sur la fontaine concernée (redirection sur le site [DansMaRue](#)) ; géolocalisation pour se rendre à la fontaine (redirection vers une application d'itinéraire) ; informations disponibles en anglais

Les "-": manque des informations sur la disponibilité (hivernage ou non), sur les horaires d'ouverture (en dehors des fontaines disponibles 24h/24) ; pas d'autres langues disponibles en dehors du français et de l'anglais

Contact : Elisabeth Thieblemont, Conseil en stratégie et prospective, Direction générale / Eau de Paris - elisabeth.thieblemont@eauparis.fr



GUIDE PAPIER

GUIDE DE L'URGENCE SOCIALE DE NANTES

→ Version été du guide > rubrique "Les points d'eau potable"

Description : guide papier répertoriant des aides concrètes à destination des personnes en difficulté, disponible dans les structures d'accueil et distribué lors de maraudes

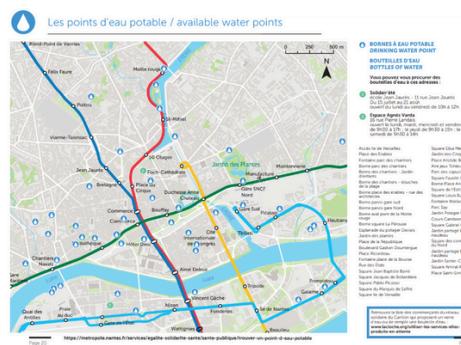
Porteur du dispositif : CCAS Ville de Nantes

Périmètre : 43 fontaines dans l'hypercentre de Nantes, lieux de distribution de bouteilles d'eau (plan canicule), liens vers le guide du Carillon (commerces solidaires) et vers la carte des points d'eau de la Métropole

Les "+": indication du réseau de bus ; informations disponibles en anglais ; liens vers d'autres sources d'informations de points d'eau (réseau Carillon et autres fontaines métropolitaines)

Les "-": couvre un périmètre restreint (uniquement hypercentre) ; pas d'autres langues disponibles en dehors du français et de l'anglais

Contact : Guillaume Gautreau, coordination des acteurs de l'urgence sociale, Direction de l'Inclusion Sociale / CCAS Ville de Nantes - guillaume.gautreau@mairie-nantes.fr



APPLICATION MOBILE

FREETAPS

Description : carte interactive sur application mobile pour localiser les points d'eau potable dans l'espace public via des données en open source

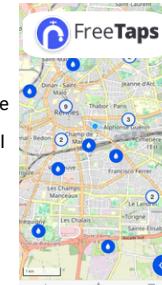
Porteur du dispositif : entreprise GOBI

Périmètre : monde entier, 26 000 points référencés dont 20 000 en France

Les "+": gratuite, participative (ajout de nouveaux points et remontée d'anomalies), géolocalisation avec itinéraire, disponible en anglais, possibilité pour les collectivités d'intégrer les données de son territoire (via prise de contact)

Les "-": pas d'informations sur l'accessibilité (horaires, hivernage), pas de vérification terrain des données

Contact : samuel@eaupen.net



APPLICATION WEB

WATERMAP

Description : carte interactive sur webapp pour localiser les points d'eau potable dans l'espace public via des données en open source

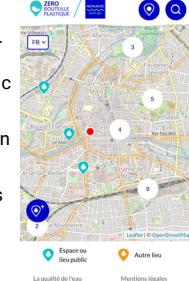
Porteur du dispositif : association No Plastic In My Sea

Périmètre : plus de 24 000 points référencés en France

Les "+": gratuite, participative (ajout de nouveaux points dont ceux dans des ERP, avec appui photo), géolocalisation avec itinéraire, disponible en anglais, possibilité pour les collectivités d'intégrer les données de son territoire (via prise de contact)

Les "-": pas d'informations sur l'accessibilité (horaires, hivernage), pas de vérification terrain des données

Contact : contact@noplasticinmysea.org



COMMERÇANTS SOLIDAIRES

RÉSEAU DE COMMERÇANT.E.S SOLIDAIRES "LE CARILLON"

Description : réseau solidaire de proximité entre lieux inclusifs (commerces, salles de spectacles, espaces de travail) et habitant.es avec ou sans domicile. L'accès à l'eau potable fait partie des services proposés par le réseau.

Porteur du dispositif : l'association La Cloche

Périmètre : dans 36 villes en France (plus de 1250 commerçant.es solidaires)

Les "+": solution qui permet de démultiplier les points d'eau dans l'espace public en plus des fontaines publiques ; développement possible via des franchises locales d'associations partenaires ; identification de commerces solidaires via autocollants en vitrine et via la distribution d'un guide papier (lors de maraudes et auprès de structures d'accueil) ; permet la création de lien social

Les "-": alimentation, suivi et mise à jour du réseau de commerçant.e.s nécessite du temps et des moyens humains



SIGNALÉTIQUE

SIGNALÉTIQUE DES POINTS D'EAU PUBLICS

Objectif : rendre visible les points d'eau dans l'espace public

Exemples de signalétiques : la SNCF (1) ; expérimentations de Nantes Métropole, portées par le Nantes City Lab (2 et 3) ; et la Société des Eaux de Marseille (4)



4. LES MESURES ÉCONOMIQUES

DISPOSITIF : FINANCIER

4. LES MESURES ÉCONOMIQUES

DISPOSITIF : FINANCIER

DESCRIPTION

L'accès économique et l'économie de la ressource (aides à la réduction des volumes consommés) contribuent à un accès à l'eau pour tou.te.s.

Ces aspects sont interdépendants puisqu'une gestion rationnelle de l'eau (réduction des fuites, sensibilisation aux usages) permet de limiter la consommation et donc d'alléger la facture.



Critères qualité

L'efficacité des aides financières dépend de leur **accessibilité** et de leur capacité à **cibler les ménages vulnérables**.

Cela passe par des **critères adaptés et inclusifs** (composition du foyer, prise en compte des étudiant.e.s et des foyers avec compteurs collectifs ou individuels, etc.) et des **aides automatiques** basées sur les données fiscales et sociales existantes.

4. LES MESURES ÉCONOMIQUES

DISPOSITIF : FINANCIER



7 exemples de mesures



Modalité : virement bancaire annuel automatique au foyer concerné

Montant moyen : 20 à 100€ par foyer ; calcul en fonction des revenus, de la composition des ménages et d'une consommation annuelle théorique par taille de ménage

Bénéficiaires : foyers dont la facture d'eau représente plus de 3% de leurs ressources ; env. 115 000 foyers/an (4,3 millions d'euros de budget)

Logistique : données transmises par la CAF, la MSA et la CARSAT à la Régie de l'eau qui effectue les virements

Les "+" : aide automatique ; aide décorrélée de la consommation réelle et de l'abonnement (permet d'inclure les cas de compteurs collectifs)

Les "-" : enjeu de conventionnement avec la CAF et la CARSAT ; nombre important de virements à effectuer

Contact : Anne-Laure Garcin, responsable Eau pour Tous / Eau du Grand Lyon - anne-laure.garcin@eaudugrandlyon.com

Modalité : virement bancaire annuel automatique au foyer concerné

Montant moyen : environ 30€/foyer ; calcul en fonction des revenus, de la composition des ménages et d'une consommation annuelle théorique par taille de ménage

Bénéficiaires : foyers dont la facture d'eau représente plus de 3% de leurs ressources ; env. 19 000 foyer en 2023 (700 000€ distribués, 1% du budget Eau et Assainissement)

Logistique : données transmises par la CAF à la Métropole qui informe les futurs bénéficiaires, la Régie effectue les virements

Les "+" : aide automatique ; aide décorrélée de la consommation réelle et de l'abonnement (compteurs collectifs inclus) ; ciblage des étudiant.e.s boursier.ère.s non allocataires de la CAF et revue à la hausse des volumes de consommation théorique

Les "-" : enjeu de conventionnement avec la CAF ; nombre important de virements à effectuer ; ciblage difficile des étudiant.e.s (beaucoup de NPAI) ; montant pouvant être marginal pour l'usager.ère selon son niveau de précarité

Contact : Juliette Vialleton, service administration générale, Département de l'Eau / Grenoble Alpes Métropole - juliette.vialleton@grenoblealpesmetropole.fr



TARIF PRÉFÉRENTIEL FOYERS MODESTES

Modalité : tarif préférentiel sur la 1ère tranche (0-80m³) du tarif progressif (0,36€/m³)

Bénéficiaires : ménages bénéficiaires de la Complémentaire Santé Solidaire (CSS) ; environ 5% des foyers, soit environ 4 950 foyers

Logistique : données transmises par la CPAM à la Régie de l'eau qui adapte le tarif sur la facture d'eau

Les "+" : pas de démarche nécessaire de la part des bénéficiaires

Les "-" : enjeu de conventionnement avec la CPAM

CHÈQUE EAU

Modalité : réduction ou crédit directement appliquée sur la facture sous réserve de demande faite par le foyer concerné

Calcul du montant : en fonction des revenus, de la composition des ménages et des consommations annuelles

Bénéficiaires : foyers en situation de précarité selon des conditions de ressources

Logistique : réduction ou crédit directement appliquée par le Syndicat sur la facture de l'abonné.e

Les "+" : aide directement appliquée sur la facture

Les "-" : nécessite une démarche de la part de l'abonné.e

Contact : Fabrice Mazouni, Directeur Général des Services / Syndicat de l'Eau du Dunkerquois - FMazouni@leaududunkerquois.fr



l'eau du Dunkerquois

TARIFICATION PROGRESSIVE

Modalité : tarifs différenciés selon les volumes d'eau consommés ; 0-80m³ tarif réduit (0,94€/m³) ; 81-200m³ tarif standard (1,74€/m³) ; >200m³ tarif majoré (2,31€/m³)

Bénéficiaires : les foyers ayant des compteurs individuels

Logistique : système directement intégré aux factures d'eau

Les "+" : peut influencer les personnes à consommer moins et ainsi préserver la ressource

Les "-" : part fixe de la facture inchangée (environ 40% de la facture) ; système pouvant pénaliser les familles nombreuses (volumes consommés non indexés au nombre de personnes par abonnement) ; foyers dépendants de compteurs collectifs ne sont pas bénéficiaires du dispositif



ALLOCATION EAU



DIAGNOSTIC SOCIOTECHNIQUE

Modalité : offre gratuite de réalisation de diagnostic complet (eau, chauffage, énergie) chez les abonné.e.s qui en font la demande afin d'identifier les sources de consommation excessive et obtenir des solutions techniques et conseils adaptés

Bénéficiaires : foyers en situation de précarité ; 11 diagnostics réalisés en 2019

Logistique : diagnostics réalisés par l'association ULISSÉ dans le cadre du dispositif "SOLENI"

Les "+" : dispositif gratuit pour les foyers ; conseils personnalisés ; dispositif résultant à des économies d'eau moyenne de 32m³ (100€)

Les "-" : bénéficiaires difficiles à atteindre (enjeux de communications autour du service) ; processus long pour atteindre des économies d'eau significatives

4. LES MESURES ÉCONOMIQUES

DISPOSITIF : FINANCIER

POUR ALLER PLUS LOIN

COMPTEURS CONNECTÉS

Description : compteurs permettant de mesurer la consommation d'eau en temps réel directement via une application mobile ou un site internet

Objectifs : le suivi en temps réel permet à l'utilisateur.rice d'être alerté.e en cas de fuites ou de consommations inhabituelles et de suivre de près ses consommations ; permet également à l'opérateur d'effectuer le relevé des compteurs à distance

Exemples de territoires ayant ce type de dispositif : Régie de l'Eau de Paris, SEDIF, Syndicat de l'Eau du Dunkerquois, Eau de Toulouse Métropole, Eaux de Marseille

PLOMBERIES SOLIDAIRES

Acteur : dispositif porté par SUEZ en collaboration avec des associations (notamment les PIMMS) et bailleurs locaux (en fonction des territoires)

Description : campagnes de sensibilisation, d'ateliers et d'accompagnement à destination des foyers précaires en difficulté dans la maîtrise de leur consommation d'eau et du paiement de leur facture d'eau

Objectifs : réaliser des diagnostics à domicile, prévenir les fuites, effectuer des réparations de "petite plomberie", sensibiliser aux bonnes pratiques, distribuer des éco-kits, réduire les consommations et ainsi les factures d'eau

Exemples de territoires ayant ce type de dispositif : Poissy, Saint-Etienne, Nanterre, Brive, Caen, Orléans

Contact : Maritxu Harriet, Responsable de projets Développement Durable / SUEZ - maritxu.harriet@suez.com

5. LES INITIATIVES ORGANISATIONNELLES ET POLITIQUES

DISPOSITIF : ORGANISATIONNEL

5. LES INITIATIVES ORGANISATIONNELLES ET POLITIQUES

DISPOSITIF : ORGANISATIONNEL

DESCRIPTION

Les initiatives organisationnelles et politiques sont des mesures mises en place et soutenues par des **politiques publiques**, portées par les **élu.e.s**, les **collectivités**, les **opérateurs d'eau** et, le cas échéant, en partenariat avec des **associations locales**.

Elles reflètent l'engagement politique en faveur d'un accès équitable à l'eau, soutenu par des choix de gouvernance et des dispositifs adaptés à l'échelle locale.



Critères qualité

Il est essentiel d'adapter ces solutions aux **besoins spécifiques de chaque territoire**, en veillant à inclure toutes les populations vulnérables.

Les initiatives doivent être durables, appuyées par des **mécanismes de financement** et de suivi efficaces, garantissant une gestion et une maintenance appropriées, tout en favorisant la **participation active des communautés concernées**.

Par ailleurs, un **temps dédié doit être alloué** à la mise en œuvre et au suivi de ces actions, avec un engagement fort en matière de **redevabilité** et de **transparence**.

5. LES INITIATIVES ORGANISATIONNELLES ET POLITIQUES

DISPOSITIF : ORGANISATIONNEL

POLITIQUE "EAU POUR TOUS"



Description : engagement de l'Eau du Grand Lyon (régie publique) de "l'eau pour tous" via un travail avec le réseau associatif local pour identifier les besoins et offrir des solutions temporaires ou durables d'accès à l'eau

Objectifs : garantir un accès digne à l'eau potable et à l'hygiène à toutes les personnes vivant sur le territoire à travers 3 axes :

- Développer et soutenir les mesures sociales visant à aider les foyers les plus fragiles à payer leur facture d'eau
- Développer les points d'eau potable dans l'espace public
- S'assurer de l'accès à l'eau aux personnes ne vivant pas dans un logement fixe (migrant.e.s, personnes isolées, sans domicile fixe...)

Exemple d'action menée : installation de rampes à eau dans des lieux de vie informels (campements, squats, bidonvilles) ; 29 sites raccordés en 2023, en collaboration avec la Croix-Rouge

Bénéficiaires : personnes en situation de rue, dans des squats, dans des bidonvilles ou des campements informels

Contact : Anne-Laure Garcin, responsable Eau pour Tous / Eau du Grand Lyon - anne-laure.garcin@eaudugrandlyon.com

LABO ACCÈS À L'EAU ET À L'HYGIÈNE



Description : laboratoire d'innovation sociale qui réunit plusieurs acteurs et actrices de l'action sociale de la Métropole de Lyon autour d'ateliers d'intelligence collective pour développer des solutions pour améliorer l'accessibilité à l'eau pour les personnes en situation de précarité

Objectifs : développer et renforcer l'accessibilité de l'eau et ses usages pour les personnes précaires

Exemples d'actions menées : ateliers menés autour des thématiques du traitement et de la prévention des fuites d'eau et des dégâts des eaux, de l'accès aux soins de soi et à l'hygiène (notamment accès aux douches), de l'accès aux laveries pour les étudiant.e.s, les femmes et les familles en situation de précarités

Bénéficiaires : personnes en situation de rue, dans des squats, dans des bidonvilles ou des campements informels ; personnes en situation de précarité économique

Encadrement : convention avec la Métropole et la Régie de l'Eau du Grand Lyon

Contact : Camille Dière, Cheffe de projet / 107 - camille.diere@le-107.fr

PROGRAMME ACCESS'EAU



Description : politique de subventions mise en place par la Métropole en faveur des acteurs et actrices associatifs œuvrant pour l'amélioration des conditions de vie dans les sites d'habitats précaires, notamment en matière d'accès à l'eau potable

Objectif : lutter contre la précarité d'accès à l'eau des personnes en difficulté

Exemple d'action menée : installation de rampes à eau dans des lieux de vie informels (campements, squats, bidonvilles), en collaboration avec les associations Just et SOLIDARITÉS INTERNATIONAL

Bénéficiaires : personnes non-raccordées (en situation de rue, dans des squats, dans des bidonvilles ou des campements informels) et habitant.e.s de copropriétés en difficulté

Encadrement : convention entre la Métropole et SOLIDARITÉS INTERNATIONAL ; Pacte des Solidarités entre l'Etat et la Métropole Aix-Marseille-Provence et soutien financier de la Préfecture

Contact : Sonia Fallet, chef de projets Solidarité / Eaux de Marseille - sonia.briki@eauxdemarseille.fr

MISSION RESORPTION BIDONVILLES



Description : service dédié à ce sujet, composé de 6 personnes, et rattaché à la Direction de la Cohésion Sociale de Nantes Métropole

Objectifs : amélioration des conditions de vie en matière d'accès à l'eau pour les personnes vivant en bidonvilles comme un des axes de stratégie de sortie et ainsi pour objectif final une résorption totale des bidonvilles du territoire de Nantes Métropole

Exemple d'action menée : raccordement en eau d'une partie des bidonvilles en collaboration avec SOLIDARITÉS INTERNATIONAL ; 45 sites raccordés sur les 63 recensés en 2024

Bénéficiaires : personnes vivant en bidonvilles

Encadrement : convention avec SOLIDARITÉS INTERNATIONAL

Contact : Julien Hégly-Delfour, Chef de la Mission Résorption des Bidonvilles, Direction Générale Déléguée Cohésion Sociale / Nantes Métropole - julien.hegly-delfour@nantesmetropole.fr

PROJET PILOTE DU BIDONVILLE DE ZENITH 1



Description : projet d'amélioration des conditions de vie des habitant.e.s d'un bidonville de Montpellier

Objectifs : amélioration des conditions de vie (accès à l'eau, gestion des déchets, électricité et assainissement) d'un bidonville de Montpellier et accompagnement social vers une stratégie de sortie et ainsi de résorption future du site

Exemples d'actions menées : raccordement à l'eau, l'assainissement et l'électricité, en collaboration avec les associations Quatorze et la Cimade et les habitant.e.s du bidonville

Bénéficiaires : personnes vivant en bidonvilles

Encadrement : projet porté et financé par la Ville et la Métropole de Montpellier ; co-conception et coordination du projet par l'association Quatorze ; accompagnement social et mobilisation communautaire par l'association La Cimade ; co-conception avec les habitant.e.s du bidonville

Contact : Camille Brovedan, Coordinatrice des actions de résorption des bidonvilles, Unité Territoires Santé, Direction de la Santé Publique et Environnementale / Ville de Montpellier - camille.brovedan@montpellier.fr

5. LES INITIATIVES ORGANISATIONNELLES ET POLITIQUES

DISPOSITIF : ORGANISATIONNEL

POUR ALLER PLUS LOIN : DES OUTILS POUR MIEUX COMPRENDRE ET CONVAINCRE

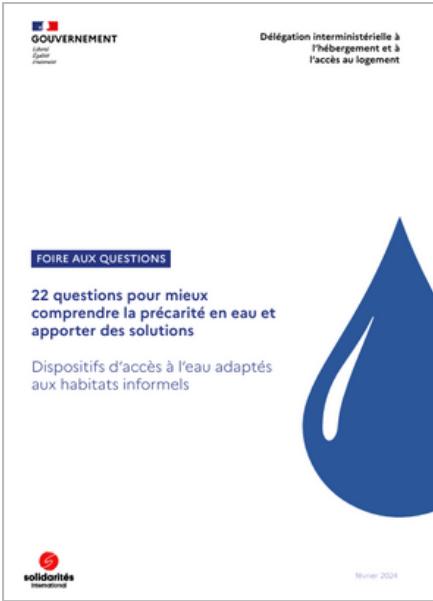
FOIRE AUX QUESTIONS : 22 QUESTIONS POUR MIEUX COMPRENDRE LA PRÉCARITÉ EN EAU ET APPORTER DES SOLUTIONS

Description : publié en février 2024 par la Délégation interministérielle à l'hébergement et à l'accès au logement (Dihal) en partenariat avec SOLIDARITÉS INTERNATIONAL, est une foire aux questions (FAQ) visant à mieux comprendre et à répondre à la précarité en eau en France.

Objectifs : ce document vise à clarifier les obligations légales en matière d'accès à l'eau potable, à identifier les publics concernés et les acteurs compétents, et à proposer des solutions techniques et des référentiels pratiques pour l'installation de points d'eau.

Il a également pour ambition de renforcer la coordination entre l'État, les collectivités et les associations, tout en luttant contre la désinformation et les freins à la mise en œuvre des dispositifs d'accès à l'eau.

[Document consultable ici](#)



6. LES SOLUTIONS D'URGENCE

DISPOSITIF : TECHNIQUE

6. LES SOLUTIONS D'URGENCE

DISPOSITIF : TECHNIQUE

DESCRIPTION

Ces solutions d'urgence permettent un accès à l'eau en **situation de crise** (sécheresse, catastrophes naturelles...) ou dans des **contextes spécifiques** où l'approvisionnement classique n'est pas ou plus possible (logements isolés, sources polluées...).

Elles concernent principalement des **systèmes locaux de production et de traitement de l'eau**, visant à rétablir rapidement **un approvisionnement autonome et durable**.



Critères qualité

Leur déploiement en France est soumis au respect de la **réglementation sanitaire** en vigueur, **sous le contrôle des Agences Régionales de Santé (ARS)**, et, le cas échéant, en lien avec les **préfectures**. Les ARS veillent notamment au respect des normes relatives à la qualité sanitaire de l'eau.

En cas d'usage prolongé, des **ajustements réglementaires ou des interprétations jurisprudentielles** peuvent intervenir afin de garantir la conformité sanitaire et la sécurité de l'eau distribuée.

Par ailleurs, les solutions mises en œuvre doivent privilégier des **alternatives durables et respectueuses de l'environnement**, évitant ainsi la production de déchets plastiques, conformément aux principes de la loi AGEC. Par exemple, la **distribution de bouteilles d'eau en plastique à usage unique** ne constitue pas une solution viable.

6. LES SOLUTIONS D'URGENCE

DISPOSITIF : TECHNIQUE

EAU POTABLE VS. EAU SECURISÉE

Contexte : en France, la qualité de l'eau potable est strictement encadrée par des normes réglementaires du Code de la santé publique et de la réglementation européenne. Ces normes sont mises en œuvre et contrôlées par les ARS.

3 catégories de paramètres de contrôle de l'eau potable :

- Microbiologiques (exemple : absence d'Escherichia coli)
- Physico-chimiques (exemple : nitrates < 50mg/L)
- Organoleptiques (couleur, odeur, goût)

Eau sécurisée : eau exempte de dangers microbiologiques et chimiques, mais qui n'est pas forcément conforme aux critères stricts de potabilité. En contexte d'urgence, l'eau sécurisée permet de répondre rapidement aux besoins en eau, tout en limitant les risques sanitaires immédiats (maladies hydriques, déshydratation).

QUELQUES ETAPES POUR UN ACCÈS À L'EAU

Schématiquement les étapes à suivre pour fournir de l'eau sont les suivantes. En fonction de la répartition de l'eau et du besoin, la qualité de l'eau et sa quantité, certaines étapes pourront être retirées ou adaptées.

1. **Pompage/puisage** : motopompe, pompe solaire ou manuelle
2. **Décantation** : dans le cas d'une eau turbide, décantation naturelle et/ou via coagulation et floculation
3. **Filtration** : via des filtres (micro, ultra, nano), de la céramique, du sable, des graviers, des tissus
4. **Filtration avancée/traitement** : osmose inverse (pour la désalinisation)
5. **Désinfection** : chloration, ébullition, UV
6. **Stockage** : réservoirs, citernes, cuves, jerricans, bidons, seaux
7. **Distribution** : robinet, rampe d'eau, réseau gravitaire, borne fontaine

DES SOLUTIONS À ADAPTER SELON :

La qualité de l'eau

Eau douce : TDS* < 1000 mg/L (rivières, lacs, nappes souterraines)

Eau saumâtre : TDS entre 1000 et 10 000 mg/L (estuaires, marais salants, certaines nappes côtières)

Eau salée : TDS environ 35 000 mg/L (océans, mers)

Eau polluée : contient des substances chimiques, organiques ou biologiques dangereuses (métaux lourds, pesticides etc.)

*TDS : Total Dissolved Solids, mesure du taux de salinité

La répartition du besoin et de l'eau disponible

Compréhension de la disponibilité de l'eau brute et du besoin pour dimensionner la production

Population dense :

- Concentration d'importants volumes nécessaires
- Traitement collectif à privilégier

Population dispersée :

- Multiplication des points d'eau
- Traitement individuel à privilégier

Source d'eau éloignée : envisager une distribution par camion citerne

PROCÉDURE DE VALIDATION SANITAIRE ET RÉGLEMENTAIRE

ARS

CoDERST

Préfecture

Evaluation de la conformité sanitaire du dispositif : analyse de l'eau produite, vérification des Attestations de Conformité Sanitaire (ACS) des équipements etc.

Instance consultative du Conseil Départemental de l'Environnement et des Risques Sanitaires et Technologiques (CoDERST) pour avis technique et sanitaire

Délivrance d'un arrêté préfectoral autorisant la mise en service du dispositif si avis favorable du Préfet

EXEMPLES DE SOLUTIONS

UNITÉS DE TRAITEMENT DE L'EAU



Aquaforce 2000 + Aquaforce RO

Description : unité mobile de traitement par ultrafiltration et osmose inverse (TDS maximum 20 000mg/L)

Production : 1,1m³/h (2m³/h si Aquaforce 2000 seul)

Fournisseur : Fondation Veolia

Les "+" : format mobile et compact ; importante capacité de production

Les "-" : nécessite une source d'énergie ; produit beaucoup de rejet



Safe Water Cube

Description : unité mobile de traitement par ultrafiltration (filtres céramiques)

Production : 1m³/h **Coût** : 7000€

Fournisseur : Safe Water Cube

Les "+" : format mobile et compact ; système manuel ne nécessitant pas de source d'énergie

Les "-" : production dépendante de l'effort manuel associé



AgileWater

Description : unité mobile de traitement par ultrafiltration

Production : 2 m³/h

Fournisseur : entreprise AgileWater

Les "+" : format mobile et compact ; importante capacité de production

Les "-" : maintenance nécessaire

SYSTÈMES DE FILTRATION

Filtre Orisa

Description : système manuel d'ultrafiltration

Coût : 259€

Les "+" : pas d'énergie électrique nécessaire ; facile d'utilisation

Les "-" : faible débit de production ; maintenance nécessaire ; fonctionnement mécanique



Filtre céramique (bougie)

Description : système gravitaire de microfiltration

Coût : environ 200€

Les "+" : pas de source d'énergie nécessaire ; facile d'utilisation

Les "-" : très faible débit de production ; maintenance nécessaire

SYSTÈMES DE CHLORATION

Dosatron

Description : système automatique de chloration en ligne

Coût : entre 150€ et 600€, selon modèle

Les "+" : système automatisé garantissant un bon dosage ; ne nécessite pas de source d'énergie

Les "-" : maintenance nécessaire



Aquatab

Description : système manuel de chloration sous forme de pilule ou de poudre en sachet (en cuve ou à domicile)

Coût : environ 10€ les 60 comprimés

Les "+" : ne nécessite pas de source d'énergie

Les "-" : risque de mauvais dosage



89 RUE DE PARIS
92110 CLICHY
+33 (0)1 76 21 86 00

solidarites.org

coordinateur@solidarites-france.org

SOLIDARITÉS INTERNATIONAL remercie l'ensemble des acteurs et actrices ayant participé à ce catalogue par le biais d'entretiens et d'échanges, ainsi que la Fondation Veolia, la Coalition Eau, l'Eau du Grand Lyon, la DiHAL et la FLD pour leur soutien.



Les idées et les opinions présentées dans ce document n'engagent que SOLIDARITÉS INTERNATIONAL.

*Pour nous faire part de vos observations, compléments ou propositions d'amélioration, contactez nous :
coordinateur@solidarites-france.org*